

Fauchage raisonné :

Le conseil départemental lance sa première campagne de l'année

Pour assurer la sécurité des usagers des 3 400 kilomètres de routes dont il a la responsabilité tout en préservant la faune et la flore de leurs accotements, le conseil départemental organise un fauchage raisonné des abords des routes qui concilie sécurité et préservation de l'environnement.

Engagé en permanence pour garantir aux Loir-et-Chériens, dans le cadre de ses compétences, des déplacements sûrs et fluides sur un réseau routier de qualité, le conseil départemental s'attache également à préserver et valoriser un territoire composé d'une variété de paysages et de milieux.



Aussi, si la sécurité des usagers (automobilistes, cyclistes, piétons...) reste une priorité absolue, les pratiques d'entretien de ces espaces s'attachent à minimiser l'impact écologique sur les milieux tout en réduisant les coûts pour la collectivité qui en a la charge.

« Les bords de route sont des refuges écologiques pour les espèces animales et végétales qui leur permettent de se déplacer, se nourrir et se reproduire. Le fauchage raisonné, en limitant les surfaces fauchées et les fréquences de passage, préserve ces habitats. Il s'agit d'une approche respectueuse de l'environnement, adaptée à chaque espace, et qui réduit les interventions. » rappelle Pascal Huguet, vice-président notamment chargé de l'environnement, de la biodiversité et des espaces naturels sensibles.

« Le fauchage raisonné consiste, en ce qui concerne les abords des routes et chemins, à planifier les fréquences et les périodes de passage tout en respectant l'impératif de sécurité, ainsi qu'à ajuster les hauteurs et les largeurs de fauchage en fonction de la situation. » ajoute Pascal Bioulac, vice-président chargé des routes, des mobilités et de l'innovation énergétique et environnementale.

L'herbe trop haute peut constituer un danger, nuire à la visibilité de la route – notamment dans les virages et les intersections –, masquer la signalisation, empêcher l'arrêt d'urgence d'un véhicule et la circulation des piétons. Elle peut également porter atteinte au bon fonctionnement des ouvrages hydrauliques et, en période estivale, propager des incendies lorsque les automobilistes adoptent des comportements irresponsables.

Le fauchage des accotements et des zones dangereuses, comme les carrefours ou les virages, est par conséquent impératif. Néanmoins, le fauchage intensif entraîne l'érosion des sols, l'appauvrissement de la biodiversité locale et la disparition de nombreuses espèces.

Le conseil départemental a fait le choix de la méthode de fauchage raisonné qui permet de concilier les besoins des usagers, l'entretien du domaine public et le respect de la biodiversité des milieux.

Ses grands principes sont :

- limiter les interventions de printemps au strict nécessaire pour assurer la sécurité des usagers et repousser le débroussaillage des fossés et des talus à l'automne afin de permettre la reproduction des espèces vivantes (insectes, mammifères, oiseaux ...) sur ces milieux : en tenant compte de la croissance des plantes, faucher le plus tard possible permet de limiter la repousse et d'éviter dans la plupart des cas un second passage. L'herbe repousse en effet moins vite si on attend que l'épi soit formé ;

- limiter à minima la hauteur de coupe à 12 cm du sol, niveau qui permet de réduire la mortalité de la microfaune et de faciliter la réalisation des cycles végétatifs de la flore : le maintien de ce tapis végétal réduit l'érosion du sol, maintient une filtration naturelle des eaux de ruissellement et limite la progression des espèces invasives ;

- limiter la largeur de fauchage à une largeur d'outil (soit 1,40 m), suffisante pour délimiter le bord de la chaussée et permettre l'arrêt des véhicules et la circulation des piétons en dehors de la chaussée.



Cette technique permet également de réaliser des économies et de réduire l'empreinte carbone de l'opération. En effet, le fauchage trop bas induit une usure plus forte des coupeaux de fauchage, des risques de casse du matériel et une surconsommation de carburant inutile.

De plus, un partenariat avec le muséum d'histoire naturelle du bassin parisien améliore la connaissance de la biodiversité et intègre les enjeux écologiques dans l'entretien des bords de routes.

Pour en savoir plus : [Le fauchage des abords des routes de Loir-et-Cher](#)

